

**Affections provoquées par les goudrons de houille, huiles de houille, brais de houille et suies de combustion du charbon**

Date de création : 15 janvier 1976 - Dernière mise à jour : 21 août 1993 (décret du 19 août 1993)

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Lésions eczématiformes ( <i>cf. tableau 44</i> ).	<i>Cf. tableau 44</i>	Emploi, manipulation des goudrons de houille, huiles de houille, brais de houille et suies de combustion du charbon, notamment dans les entreprises paysagistes et les entreprises de travaux agricoles.
Dermites photo-toxiques.	7 jours	
Conjonctivites photo-toxiques.	7 jours	

Equivalence ou similitude avec le régime général : tableau n° 16